

Madame Catherine Vautrin,
Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des
Familles

Monsieur Yannick Neuder,
Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins

Paris le 7 juillet 2025

Madame la Ministre,

Monsieur le Ministre,

Les professionnels de santé, néphrologues, responsables d'établissements de santé, et patients participant au groupe de travail « réforme du financement de la dialyse » souhaitent vous faire part de leurs vives inquiétudes quant à la mise en place de la réforme du financement de la dialyse au 1er janvier 2026.

La DGOS souhaite mettre en place une forfaitisation hebdomadaire de l'hémodialyse. Sur le principe, nous avons exprimé notre accord à une telle forfaitisation hebdomadaire, à condition que ce nouveau mode de financement intègre une prise en charge sur la base d'indicateurs de qualité ainsi que les soins de support.

En effet, les circonstances de prise en charge et les phases de transitions qui rythment le parcours des patients dialysés nécessitent des forfaits spécifiques : notamment pour l'initiation du traitement, l'autonomisation des patients, les replis en cas de complications et changements de modalité, ou encore les soins palliatifs.

De notre point de vue, malgré les efforts notables de la DGOS, les orientations retenues actuellement privilégient une dialyse uniforme. De ce fait, elles sont inadaptées à un grand nombre d'établissements et n'apportent pas de garanties suffisantes pour assurer des soins de qualité et/ou de proximité aux patients. De plus la méthodologie de travail adoptée ne permet pas de garantir une mise en œuvre sereine soutenue par des études d'impact comme c'est le cas par exemple pour la réforme du financement de la radiothérapie.

Notre objectif commun réside dans la recherche des meilleurs résultats pour une prise en charge adaptée et offrir une qualité de vie mieux préservée. Pour atteindre cet objectif, un report d'une année s'impose afin d'aborder sereinement la finalisation des travaux et la mise en œuvre opérationnelle au sein des établissements de santé.

En termes de méthodologie, le développement d'une réforme de financement devrait reposer, selon nous sur 3 étapes :

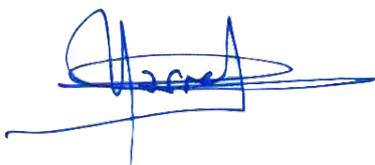
- La définition du modèle en fonction des objectifs poursuivis en termes de santé publique ;
- L'identification et la valorisation des différents paramètres et variables du modèle de financement (notamment les indicateurs à recueillir)
- La réalisation d'un recueil à blanc de données et d'études d'impact afin d'apprécier les conditions et les conséquences de la mise en œuvre.

Ces trois étapes ne peuvent être réalisées dans de bonnes conditions dans le délai fixé au 1^{er} janvier 2026. C'est pourquoi nous vous sollicitons pour reporter la mise en œuvre de cette réforme de financement de la dialyse au 1^{er} janvier 2027 et vous rencontrer pour étudier ensemble des solutions et un calendrier adaptés.

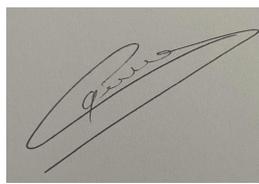
Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous remercions de l'attention portée et nous vous prions de recevoir l'assurance de nos salutations distinguées.

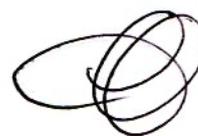
Jan Marc Charrel
Président de France REIN



Christophe Goupy.
Président du SNL



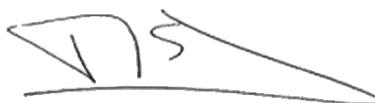
Luc Frimat
Président du CNP de Néphrologie



François Vrtovsnik
Président de la SFNDT.



Marie-Sophie Desaulle
Présidente de la FEHAP



Lamine GHARBI
Président FHP

